

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 42 SEXIES

N° 170

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 170

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

ARTICLE 42 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 42 sexies, adopté à l'initiative du Sénat, remanie une nouvelle fois le barème de la CFE minimale ; il serait facteur d'instabilité juridique dans une matière qui a déjà connu beaucoup de réaménagements au cours des trois dernières années.

Le présent amendement propose donc de supprimer cet article.